Image not found or type unknown

conflits avec mon employeur

Par **doudoune13**, le **18/06/2011** à **14:08**

bonjour,
je viens de recevoir ma lettre me mentionnant mon licenciment mon employeur veux absolument que je lui redonne la lettre sans l ouvrir et refuse de me donner mes papier attestations d assedic solde de tout compte tant que je ne lui aurais pas donner cette lettre qui a ete envoyer en accuser de reception a mon domicile ais je l obligation de fournir cette lettre pour obtenir mes document????

Par **Paul PERUISSET**, le **18/06/2011** à **14:41**

Bonjour,

Sûrement pas. Non seulement vous devez garder cette lettre RAR, mais vous devez l'ouvrir pour en connaître le contenu.

Si l'employeur ne veut pas vous donner les documents liés à la rupture de votre contrat, vous devrez saisir le Conseil de Prud'hommes en formation de référé, pour obtenir les documents sous astreinte.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés